



Conduite stupefiant et après

Par **helene lf**, le **06/11/2017** à **02:03**

Bonjour,

Alors je vous explique en gros mon copain s est fait arrêté il y a 1 mois et demi sans permis (sans assurance car impossible a les joindre pour ravoir le joli papier vert...vive internet) et sous stup la totale. il savait qu il ne devait pas conduire sachant que son permis était invalidé mais comme je travaillais le soir (je suis serveuse) et que je n avais personne pour me ramener (12km) il a décidé de ne pas me laisser en galère. Bref,les gendarmes l ont emmené a l hopitale pour faire une prise de sang mais ce qui me parait étrange c est qu il n a rien signé, qu il n a eu aucun papier, qu on lui a rendu ses clés de voiture et sa cg...ils ont juste fait une copie de sa carte d identité et de sa carte grise. J aurais souhaiter savoir si cela était normal.

Merci

Par **Maitre SEBAN**, le **06/11/2017** à **12:49**

Bonjour,

C'est effectivement étrange si son permis de conduire est annulé.

Il va être convoqué pour lui notifier son taux et se voir proposer une contre-expertise (qu'il faut surtout accepter).

De là il va être convoqué devant ke tribunal correctionnel où je lui conseille de se faire assister d'un avocat.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)

Par **Visiteur**, le **06/11/2017** à **13:28**

Bonjour,

oui étrange... à moins qu'il ne vous raconte pas tout !? non ?

Par **Maitre SEBAN**, le **06/11/2017** à **13:36**

Ou bien peut-être que son permis de conduire est à zéro point mais que la décision d'annulation 48SI ne lui a pas encore été notifiée...

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)

Par **helene lf**, le **06/11/2017** à **13:48**

Oui je trouve ça étonnant (la 48 SI il l a eu l année dernière d'ailleurs on avait écrit au ministère car il y a un soucis de plaque d immatriculation sur un des pv et une amende que l on a jamais reçu ils nous ont répondu 4 mois plus tard pour nous dire que ce n était pas la bonne adresse lol lol) mais grenouille il m a tout raconté vraiment. La seule chose que l on est reçu c'est la facture.

Par **Maitre SEBAN**, le **06/11/2017** à **14:01**

Etes-vous sûre que son permis de conduire est annulé? Car s'ils vous ont répondu mauvais adresse, peut-être ont-ils remis les points.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)

Par **helene lf**, le **20/11/2017** à **18:03**

Bonjour, désolée pour ma réponse tardive, le permis a été invalidé pour Default de points. En ce qui concerne l affaire je souhaiterais juste que vous m'éclairciez sur quelques points. mon ami peut pour l instant repasser le code et récupérer son permis mais si il le récupère maintenant ils vont lui retirer 6 points malgré que les faits se sont passé alors qu il était en invalidation ? on sait de toute façon qu il y aura une suspension et certainement une belle amende...Je ne voudrais pas lui conseiller des bêtises car moi je lui dit d attendre le "jugement". De plus je lui ai aussi dit que quand le gendarme lui donne le rendez vous qu il amène avec lui l amende où la plaque d immat est erronée afin de voir si ils peuvent faire quelque chose ou pas.

Merci par avance de votre réponse...